



Cameroon Human Rights Commission
Commission des Droits de l'homme du Cameroun

**MEMORANDUM OF UNDERSTANDING SIGNING CEREMONY
BETWEEN THE CAMEROON HUMAN RIGHTS COMMISSION(CHRC)
AND UNITED NATIONS HIGH COMMISSION FOR REFUGEES (UNHCR).**

Yaoundé, 13 September 2023,
UNHCR Office in Cameroon

**SPEECH BY THE CHAIRPERSON
OF THE CAMEROON HUMAN RIGHTS COMMISSION**

**Madam, the Deputy Resident Representative in charge of Protection
at the Office of the United Nations High Commission for Refugees
in Cameroon, dear partner,**

**Honourable Representative of the Minister of External Relations,
Honourable Representative of the Minister of Territorial Administration,
Honourable Representative of the Minister of Justice,**

Honourable Commissioner, Member of the CHRC,

**Ladies and Gentlemen, Honourable Representatives of the Refugee
Committee in Councils of Cameroon and Civil Society Organizations,
Distinguished guests, in your respective ranks, titles, grades and qualities,
Ladies and Gentlemen,**

On the Twentieth of June of this year, we all paused to mark the 2023 World Refugee Day under the theme " *Hope Away from Home: A World Where Refugees Are Always Included* ". This celebration took place in a context where Cameroon welcomes refugees of different nationalities on its soil and works to put in

place effective mechanisms to protect their rights. Statistics from the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) and the Office for the Coordination of Humanitarian Affairs show that the country hosted around 473,535 refugees and 9,284 asylum seekers in August 2023.

This celebration also took place in a context that highlighted violations of the rights of other groups of people under UNHCR protection, namely internally displaced persons and persons at risk of statelessness. It is noted that on the Seventh of June 2023, more than 2,300 internally displaced persons (IDPs) were attacked by an unidentified non-state armed group in the Far North region.

It is therefore with great delight that I express my deep gratitude to the Resident Representative of the UNHCR in Cameroon, who has kindly requested that we formalise here today a long-awaited collaboration through the signing of a Memorandum of Understanding between our two institutions. Its preparation began in 2021, while the Cameroon Human Rights Commission (CHRC) was still finding its feet after the profound transformation brought by the institutional law of July 2019.

A year earlier, the Commission had launched a follow-up to the commitments made by the State of Cameroon in the context of the High-Level Segment on Statelessness. This approach was

highly appreciated by the UNHCR. They took the opportunity to meet with me during a hearing held in the CHRC's Conference Room in August. The purpose of the meeting was to recall the CHRC's missions and emphasize the benefits of cooperation between our two institutions for the use of all beneficiaries of UNHCR protection.

This cooperation was further promoted during a meeting with the UNHCR Office in Geneva on the side-lines of the Annual Conference of the Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI) on 14-16 March 2023. During the meeting, the Guidelines for Strategic Partnerships between UNHCR and NHRIs were reaffirmed and identified as beneficial for strengthening the joint mandates of both organisations. These partnerships would, among other things:

- i) Ensure meaningful protection of the rights of asylum-seekers, refugees, IDP's and persons at risk of statelessness;
- ii) Strengthen data collection on the exercise of rights of refugees, IDPs and stateless persons. In this regard, we welcome the participation of UNHCR in the workshop to strengthen cooperation between the CHRC and the INS, held in Yaoundé from the Sixteenth 16 to the Eighteenth of August, which will lead in a few days to

- the signing of a Memorandum of Understanding between the CHRC and the INS in the coming weeks,
- iii) Thirdly, partnerships between NHRIs and UNHCR make it possible to improve the monitoring of the implementation of the principle of non-refoulement as well as the monitoring of the conditions of detention of persons under the protection of the UNHCR,
 - iv) Finally, these partnerships make it possible to ensure that national legislation and practice comply with regional and international standards on the protection of the rights of refugees, IDP's and stateless persons.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,**

La CDHC est d'avis que la collaboration entre la CDHC et le HCR répondra aux attentes ci-dessus énumérées, car elles sont en consonance avec les Principes de Paris régissant le fonctionnement des Institutions nationales des Droits de l'homme, avec la vision stratégique du HCR et avec tous les instruments régionaux et internationaux de protection des Droits des *personnes déplacées de force*, d'autant que la tradition séculaire d'accueil du Cameroun et ses efforts méritoires en ce qui concerne les dispositions prises pour protéger les Droits de ces groupes vulnérables sont favorables à une telle collaboration.

Devrais-je encore faire mention du concert d’approbation du pays qui, pour améliorer les conditions des réfugiés et des demandeurs d’asile au Cameroun a organisé le 8 novembre 2022, l’Atelier de suivi des recommandations de la Déclaration de Yaoundé, recommandations formulées à l’issue de la Conférence ministérielle régionale sur les solutions dans le cadre des déplacements forcés liés à la situation en Centrafrique du 25 au 27 avril 2022.

Pour améliorer les conditions de ces groupes vulnérables, le Cameroun a également lancé, en juin 2022, la phase pilote de l’activité d’identification, de production et de délivrance des cartes biométriques d’identité.

En outre, le Cameroun met en œuvre, depuis août 2021, le *Programme global d’enquête sur les conditions de vie des réfugiés* ;

Enfin, le pays tient, depuis novembre 2022, un dialogue semestriel multi-acteurs relatif à la gestion des réfugiés au Cameroun.

Cependant, la CDHC est consciente des défis auxquels ces groupes vulnérables qui comprend des catégories doublement vulnérables continuent de faire face, ainsi que de la nécessité d’assister les pouvoirs publics dans la gestion simultanée des besoins des personnes visées par le MoU et des populations hôtes.

La CDHC est particulièrement préoccupée par le non fonctionnement des organes de gestion du statut des réfugiés au Cameroun, ainsi que par la question du droit à l'identité des personnes déplacées internes, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ce qui affecte tous les autres Droits qui leur sont reconnus.

Mesdames, Messieurs,

Chers partenaires du Gouvernement et des Nations Unies,

Je voudrais vous rassurer s'il en était besoin, quant à l'engagement de la Commission pour ces groupes vulnérables. Comme il vous sera loisible de le constater, la Commission n'a pas attendu la formalisation de ce partenariat avec le HCR pour s'impliquer activement dans le suivi de leurs Droits. Cet instrument contribuera cependant à accélérer la montée en régime de l'action de la CDHC au profit des groupes concernés.

À titre d'illustration, parmi les actions les plus éloquentes de l'Institution, je peux citer la publication, depuis 2021 de trois Déclarations à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés. Ces Déclarations sont conformes aux missions de promotion de la CDHC. Elles ont un caractère performatif, car assorties de recommandations incitatives formulées avec la contribution de ses points focaux internes, des points focaux des administrations et des OSC à l'intention de tous les acteurs pertinents. Celles-ci prennent

généralement l'engagement de les mettre en œuvre et l'on peut citer l'exemple du Ministre de la Santé publique qui s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations de la CDHC formulées dans le cadre de la Déclaration à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés en 2022.

La dernière Déclaration en date, publiée le 19 juin 2023, contient des recommandations dont la mise en œuvre me semble devoir être suivie de près, dans le cadre de la collaboration avec le HCR.

La CDHC a ainsi recommander :

- de prendre de nouvelles mesures visant à fournir à tous les réfugiés une protection et une assistance humanitaire, ainsi qu'à prendre des mesures spéciales pour faciliter leur identification par l'obtention de nouvelles pièces d'identité ;
- d'appliquer davantage les directives et instructions du Gouvernement visant à faciliter l'accès des personnes déplacées de force aux établissements de formation ;
- de poursuivre l'intégration socio-professionnelle des personnes déplacées de force, y compris en prenant en compte les stipulations du Traité instituant la Zone de libre échange continentale africaine adoptée le 1^{er} janvier 2021.

Je suis également convaincu de ce que la nouvelle prérogative de la CDHC en matière de protection, à savoir les interventions en tant qu'*amicus curiae*, ainsi qu'en matière de prévention de la torture, à savoir les visites régulières dans tous les lieux de privation de liberté, y compris dans les zones de transit aux frontières, nous permettrons d'améliorer de manière plus considérable la réalisation des Droits des personnes déplacées de force et des apatrides.

À ce stade de mon propos, je ne saurais occulter la contribution incontournable de la société civile dont les membres, partenaires et relais efficaces de la CDHC sur le terrain bénéficieront des fruits de cette collaboration renforcée avec le HCR.

Je ne doute pas un seul instant de l'unanimité de nos positions autour du fait qu'il faut préserver la centralité de l'homme dans toutes nos politiques publiques, car c'est la raison d'être de l'approche fondée sur les Droits de l'homme et la raison d'être du Droit tout court, suivant la formule latine bien connue : *hominum causa omne jus constitutum est*, une approche que nous aimerions concrétiser dans toutes les activités à mettre en œuvre à travers ce Mémorandum d'entente.

J'ai bon espoir que les clauses qui y sont inscrites seront appliquées sans délai, pour une meilleure protection de ces groupes vulnérables, conformément aux normes nationales, africaines et

universelles des Droits de l’homme, y compris le Pacte mondial sur les réfugiés et les Objectifs de développement durable si chers à notre pays.

Vive la coopération internationale.

Vive les Droits de l’homme.

Vive le Cameroun.